

AVRIL 2023

# DAMPIERRE-SAINT-NICOLAS

Bulletin municipal d'informations - n° 12

*INFOS*

Commune de  
Dampierre-Saint-Nicolas



République Française  
Département de Seine-Maritime  
Arrondissement de Dieppe  
Canton Dieppe 2

## L'EDITO DU MAIRE



Chères Dampierroises,  
Chers Dampierrois,

Dans le cadre de ses responsabilités, le maire est tenu d'assurer la sécurité de ses concitoyens et je mettrai tout en œuvre pour que chacun d'entre vous puisse circuler à Dampierre-Saint-Nicolas en toute sécurité.

Mes adjoints et moi avons constaté que dans la commune, un certain nombre de points représentait un danger potentiel et qu'il était de notre devoir d'y remédier. Je vais vous en donner le détail ci-dessous :

### Salle des fêtes.

Un Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) est un dispositif permettant aux ERP (Etablissement Recevant du Public) de se mettre en conformité avec la loi "Handicap" de 2005 qui prévoyait la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de tous les établissements recevant du public. Cet Ad'AP a été initié par la précédente mandature mais n'a pas été mené à terme. C'est chose faite aujourd'hui, la salle des fêtes a été mise aux normes et est en conformité avec la loi « Handicap » de 2005, à savoir :

- mise en place de barrière de sécurité face à l'entrée de la salle évitant ainsi à tout fauteuil roulant de chuter de la rampe d'accès PMR (Personne à Mobilité Réduite),
- collage au sol de bandes podotactiles devant chaque escalier menant aux sorties de secours,
- des bandes antidérapantes ont été collées sur chaque nez de marche évitant ainsi des chutes possibles,
- afin de respecter la réglementation sur la vitrophanie PMR des bandes adhésives ont été collées sur toutes les vitres des portes d'entrée afin d'éviter tout accident aux personnes mal voyantes,
- des rampes ont été scellées à chaque escalier afin de faciliter l'accès à la partie supérieure de la salle aux PMR et aux personnes âgées,
- la façade des marches de chaque escalier a été peinte en rouge pour une meilleure visibilité,
- un emplacement PMR a été réalisé devant l'entrée de la salle des fêtes.

### Stationnement sur la D1 en direction de Dieppe après le carrefour des 4 Routes.

- le stationnement des riverains sur le trottoir entre le rond-point et la rue des Thuyas occasionne une gêne empêchant toute personne PMR ou une personne avec une poussette d'enfant, de circuler sur le trottoir. Les véhicules stationnés obligent donc les piétons à marcher sur le bord de la route ce qui représente un réel danger. Nous allons faire procéder à un marquage de places de stationnement (à cheval sur la

route et le trottoir) de chaque côté de la D1, afin de libérer une bande de circulation pour les piétons entre les voitures stationnées et le talus d'un côté et les barrages de l'autre. Des balises de tête d'îlots relevables seront mises en place afin d'éviter toute collision avec les véhicules stationnés,  
- le passage piétons va être légèrement déplacé et repeint avec une peinture spéciale qui lui permettra d'être vu la nuit, et il sera signalé par des panneaux.

### Rond-point des 4 Routes.

- des balises réfléchissantes vont être mises en place autour du rond-point pour une meilleure visibilité la nuit.

### Pont de la Béthune.

- un emplacement renforcé a été réalisé afin de permettre aux services incendie de pouvoir stationner un véhicule pompe de 19 tonnes afin d'aspirer l'eau dans la Béthune. Un panneau va être posé pour en réglementer le stationnement.

### Cour de la Mairie et stationnement autocar devant l'école.

- un emplacement PMR a été réalisé dans la cour de la mairie à hauteur de la rampe d'accès aux personnes handicapées,  
- le marquage obligatoire de l'arrêt de bus en peinture jaune devant l'école va être repeint après les travaux d'enrobé qui auront lieu avenue du Château dans la première quinzaine de mai 2023.

### Signalisation et marquage routier.

- tous les passages piétons de la commune vont être repeints, un certain nombre de panneaux de signalisation non conformes vont être changés.

### Emplacement PMR voie verte.

- l'emplacement PMR de la rue Laboulaye, juste avant l'ancienne gare, va être entièrement rénové et un accès bétonné va être réalisé par le Département pour faciliter l'accès des personnes handicapées à la voie verte. De plus, une table-banc pique-nique va être mise en place juste à côté de cet emplacement.

Si après tous ces travaux de mise en conformité de la commune vous constatez certains points représentant un danger, n'hésitez pas à m'en faire part afin qu'une solution puisse être apportée. D'avance je vous remercie pour votre participation à la sécurité de la commune.

Le financement de tous ces travaux ont été prévus au budget 2023.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire cet édito spécial sécurité qui, je l'espère, vous aura apporté des éléments nouveaux quant aux mesures prises pour assurer la sécurité de tous dans notre commune.

Bien à vous.

Le Maire  
Bernard Tomkow

Sommaire



- L'édito du maire
- La vie du Village :
  - Assemblées générales
  - Le club des Aînés
  - La vie à l'école
  - Ad'AP

- A vendre
- Les comptes rendus des conseils municipaux
- La page écolo
  - Le tri sélectif
  - La page printemps

# LA VIE DU VILLAGE

## ASSEMBLEES GENERALES



**LE COMITE DE JUMELAGE** a tenu son assemblée générale le dimanche 15 janvier 2023. Rapport moral, bilan financier, point sur les activités à venir ont été évoqués. L'assemblée s'est terminée par un pot et la traditionnelle galette des rois.



Assemblée générale  
**d' ANIMUSICLUB**  
le vendredi 27 janvier 2023

Monsieur Guy Barbier a dressé un bilan des activités du club et a fait part de sa décision de ne plus en assurer la présidence pour des raisons personnelles.

Depuis cette réunion, ANIMUSICLUB a élu un nouveau bureau :  
Président : Michael LECLERCQ  
Vice-président : Thierry CHARLES  
Secrétaire : Stéphane PASQUIER  
Trésorière : Valérie LECLERCQ



# LA VIE DU VILLAGE

## LE CLUB DES AINES



Le club des Aînés s'est réuni pour un déjeuner-raclette le jeudi 23 février. Le repas a été suivi d'un après-midi jeux et d'un goûter crêpes, tradition de la Chandeleur oblige.

Prochains goûters :

- Le jeudi 25 mai, avec au programme une randonnée pour ceux qui le souhaitent ou l'après-midi-jeux pour ceux qui préfèrent rester sur place.
- Le jeudi 22 juin : Sortie au village Ecomusée de Saint-Joseph à Guignes dans le Pas-de-Calais.
- Le jeudi 29 juin : après-midi jeux, pétanque et goûter.

- Pas d'activité pendant les 2 mois d'été juillet et août
- Le jeudi 14 septembre
- Le jeudi 19 octobre
- Le jeudi 23 novembre
- Le jeudi 14 décembre

Le club reprendra ses activités le jeudi 14 septembre par son assemblée générale annuelle, suivi d'un goûter.

Si vous souhaitez rejoindre le club des Aînés, renseignements auprès d'Annie au 06.72.52.56.09 ou Lydie au 06.10.77.47.60

## 1/2 FINALE COINCHEE D'OR

Les organisateurs de Générations Mouvement.



Le Vendredi 24 mars 2023, le club des Aînés a accueilli une 1/2 finale de la Coinchée d'Or organisée par la Fédération Générations Mouvement auquel le club est affilié.

C'est dans la salle des fêtes de Saint-Aubin le Cauf amicalement prêtée par le maire, M. Christophe Dequesne, qu'a eu lieu cette manifestation, la salle des fêtes de Dampierre-Saint-Nicolas étant trop petite pour recevoir tous les participants.

86 joueurs avaient répondu à l'invitation et chacun était très concentré en vue de la qualification pour la finale.

# LA VIE A L'ECOLE

## NON AU HARCELEMENT

Le prix "Non au harcèlement" organisé par le ministère de l'éducation nationale a pour objectif de donner la parole aux élèves des écoles, collèges, lycées pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo.

Les élèves de la classe CE2/CM1/CM2 de Mme Baudet ont choisi de réaliser une affiche.

Voici quelques explications de Mme Baudet sur la façon dont elle travaille en enseignement civique et moral avec sa classe.

"Nous travaillons ce domaine disciplinaire grâce aux bandes dessinées "Max et Lili" et aux vidéos pédagogiques "1jour 1question" qui répondent chaque jour à une question d'enfant en lien avec l'actualité.

Ces planches de bandes dessinées font comprendre de manière ludique aux enfants les valeurs du vivre ensemble (politesse, respect, tolérance, solidarité, etc.) à partir de situations concrètes vécues par Max, Lili et leurs amis, ce qui permet aussi d'organiser des débats en classe sur des sujets de société (écologie, égalité filles-garçons, etc ...).

Les vidéos pédagogiques "1jour 1question" quant à elles, permettent aux élèves de mieux comprendre des situations parfois complexes grâce à un langage simple et adapté à l'âge des élèves.

Ces méthodes nous ont, de ce fait, beaucoup aidés à la conception et à la réalisation de cette affiche qui mêle deux genres littéraires : bande dessinée et conte. En effet, j'ai choisi de conserver les bulles de la bande dessinée vue en classe tout en y alliant les expressions et la conjugaison du conte, le tout sur le fond de notre école/mairie.

Lors de ce travail et grâce à de nombreux échanges, les enfants ont alors appris qu'un enfant sur 10 en France était victime de harcèlement, qu'on parle de harcèlement quand on subit de la violence physique (avec des coups) ou de la violence verbale (avec des mots) de façon répétée, que le harcèlement n'est pas un jeu et qu'il fait beaucoup souffrir.

Les élèves connaissent maintenant les numéros d'urgence à contacter en cas d'harcèlement scolaire ou de cyberharcèlement. Ils ont compris que s'ils étaient un jour victime de harcèlement, ils devaient en parler avec des amis mais surtout à des adultes et que s'ils étaient un jour témoin de harcèlement, ils ne devaient surtout pas participer ou avoir peur des représailles, ils devaient au contraire prévenir un adulte pour protéger la victime".

### PROFESSIONNELS

Pour signaler une situation de harcèlement entre élèves

Appelez le **3020**

Service et appel gratuits

### CYBERHARCELEMENT

Appelez le **3018**

Téléchargez l'application **3018**

iOS et Google Play

Les élèves décidèrent de lutter contre lui en l'excluant de leurs jeux et en ne le laissant pas entrer à l'école. Ils dirent ensemble : « stop au harcèlement ! »

Il était une fois le harcèlement scolaire...

Enfin, ils vécurent heureux et restèrent amis.

**NON AU HARCELEMENT**

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS, APPELEZ LE :

Numéro d'appel national pour signaler une situation de harcèlement : **3020**

Numéro d'appel national pour signaler une situation de cyberharcèlement : **3018**

**STOP**

**phARE** Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

[WWW.NONAUHARCELEMENT.EDUCATION.GOUV.FR](http://WWW.NONAUHARCELEMENT.EDUCATION.GOUV.FR)

# LA VIE DU VILLAGE

**Ad'AP - Agenda d'accessibilité programmée**  
(Voir l'édito du maire)



## A VENDRE

Au profit de la coopérative scolaire de l'école de la commune



4 tables d'école en parfait état  
20,00 € pièce  
Renseignements et réservation  
au : 06.72.52.56.09

Du beau linge  
sous le préau  
de l'école ...



# LA VIE DU VILLAGE

## LES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Contrairement aux directives reçues et suite à de nombreuses remarques d'habitants de notre commune, il a été décidé de reprendre la diffusion des comptes-rendus des conseils municipaux afin que vous puissiez continuer à être informés des décisions prises et des points divers abordés lors de ces réunions.

Vous trouverez ci-dessous les 3 derniers comptes rendus, les prochains seront à nouveau diffusés dans vos boîtes aux lettres.

### COMPTE RENDU DU 12 JANVIER 2023

#### Présents :

Mmes CALBRY Lydie, SANSON Michèle, TOMKOW Annie  
MM. BECRET Christian, DERAS Thierry, DUMONT Baptiste, SAINT-SANS Cristian, TOMKOW Bernard

#### Absents excusés et représentés :

M. ABRAHAM Miguel (pouvoir à Mme CALBRY Lydie)  
M. CARON Etienne (pouvoir à M. SAINT-SANS Christian)

Secrétaire de séance : Mme CALBRY Lydie

La séance est ouverte à 18h15.

#### **1. - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL.**

Le compte rendu de la réunion du 29 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

#### **2. - ANNULLATION DE LA DELIBERATION 2022/09/09/06 DU 09 SEPTEMBRE 2022 CONCERNANT LE REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT COMMUNAL AUX FALAISES DU TALOU.**

Annulation par la loi de finances du caractère obligatoire du reversement du produit communal aux EPCI.

Décision du conseil municipal : **9 voix POUR, 1 Abstention**

#### **3. - DÉLIBÉRATION AUTORISANT M. LE MAIRE A SIGNER UN ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION ET REMUNERATION DE DEUX AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT 2023 DE LA COMMUNE.**

Les deux agents recenseurs sont :

Mme BECRET Elisabeth

Mme LAIGNIEZ Colette

La rémunération a été fixée par le conseil municipal.

Décision du conseil municipal : **9 voix POUR, 1 Abstention**

#### **4 - DÉCISION MODIFICATIVE POUR LE REGLEMENT DE LA 1<sup>ère</sup> ECHEANCE D'UN PRET.**

Régularisation de lignes comptables.

Versement des sommes sur les lignes 022 et 21311.

Décision du conseil municipal : **9 voix POUR, 1 Abstention**

#### **5. - ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT EN REMPLACEMENT DU 1<sup>er</sup> ADJOINT – M. SAINT-SANS DEMISSIONNAIRE.**

Décision concernant le maintien de deux adjoints :

**9 voix POUR, 1 abstention**

M. BECRET Christian est nommé 1<sup>er</sup> adjoint.

Candidature au poste de 2<sup>nd</sup> adjoint : Mme TOMKOW Annie  
Election effectuée à bulletin secret.

Résultats du vote : **8 voix POUR, 2 Abstentions**

Mme TOMKOW Annie est nommée 2<sup>nd</sup> adjoint.

#### **6. - QUESTIONS DIVERSES.**

Présentation des dépenses de la commission animation pour 2022.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45.

### COMPTE RENDU DU 09 FEVRIER 2023

#### Présents :

- Mmes Michèle SANSON, Annie TOMKOW,  
- MM. Christian BECRET, Thierry DERAS, M. Baptiste DUMONT  
Christian SAINT-SANS, Bernard TOMKOW

#### Absents excusés et représentés :

- Lydie CALBRY (pouvoir à Michèle SANSON)  
- Etienne CARON (voir à Christian SAINT-SANS)  
- Miguel ABRAHAM (pouvoir à Baptiste DUMONT)

Secrétaire de séance : Mme Annie TOMKOW

La séance est ouverte à 18h00.

#### **1. APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2023.**

Le compte rendu de la réunion du 12 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

#### **2. DÉLIBÉRATION MODIFIANT LA DÉLIBÉRATION 2022/11/29/14 DU 29 NOVEMBRE 2022.**

Nouvelle règle définie par la Préfecture afin de pouvoir réaliser les travaux de voirie par l'entreprise EUROVIA et d'obtenir une subvention, il s'agit de préciser le mode de financement pour la réalisation de ces travaux et mentionner les rues concernées.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

#### **3. DÉLIBÉRATION POUR BAPTISER 2 VOIES COMMUNALES ACTUELLEMENT SANS NOM.**

- rue de la Pétanque baptisée rue Nicole Lemaître (maire de 1989 à 2008)

- ancienne D1 baptisée rue René Manoury (maire de 1959 à 1989)

## COMPTE RENDU DU 09 FEVRIER 2023 (suite)

### 4. - DÉLIBÉRATION POUR LA RECONDUCTION DE L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE EN 2023 PAR L'ENTREPRISE DEQUESNE

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

### 5. - DÉLIBÉRATION POUR LA REVALORISATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DU RIFSEEP (RÉGIME INDEMNITAIRE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL) DES EMPLOYÉS COMMUNAUX.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

### 6. - DÉLIBÉRATION CONCERNANT UNE DEMANDE DE TRAVAUX SUR UN CHEMIN RURAL QUI RELIE DAMPIERRE À SAINT-AUBIN LE CAUF

M. Etienne CARON a demandé au maire, en présence de M. SAINT-SANS, si la commune pouvait prendre à sa charge des travaux de relevage d'un virage sur le chemin rural qui relie Dampierre à Saint-Aubin le Cauf.

L'article L.2321-2 du Code général des collectivités territoriales stipule que l'entretien des chemins communaux n'est pas inscrit au nombre des dépenses obligatoires de la commune contrairement à celui des voies communales.

Décision du conseil municipal : **Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas prendre en compte la demande de M. Caron.**

### 7. - DÉLIBÉRATION CONCERNANT LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE LA RUE DE LA GARENNE.

Le montant des travaux ayant subi la hausse du coût des matériaux, nous devons annuler la délibération n° 2019/02/05/04 pour un montant de 48261,50 € et accepter le nouveau montant 58256,50 €, soit une augmentation de 9995,00 €

### 8. - DÉLIBÉRATION CONCERNANT LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE LA RUE DE L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE.

Le montant des travaux ayant subi la hausse du coût des matériaux, nous devons annuler la délibération n° 2022/05/24/07 pour un montant de 25 719,00 € et accepter le nouveau montant de 29 283,25 € soit une augmentation de 3 564,25 €

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

### QUESTIONS DIVERSES

- **Elagage des arbres** sur une parcelle appartenant à la commune entre la Résidence de l'Herberie et la propriété de M. Manoury Daniel. Il y a une quinzaine d'arbres mesurant entre 18 et 20 mètres qui nécessitent d'être taillés. La dernière intervention daterait de 2016.

Christian BECRET a demandé des devis à 2 entreprises différentes :

- DUJARDIN paysages pour un montant de 2340,00 € TTC

- DEQUESNE SAS pour un montant de 3540,00 € TTC

L'entreprise DUJARDIN a été retenue.

### **Problème d'écoulement des eaux pluviales :**

Il a été constaté un début d'effondrement du capteur d'eau pouvant entraîner des problèmes de canalisations bouchées en cas de fortes pluies devant la propriété de M. Hubert HAVARD. Une réparation a été effectuée et une plaque en béton a été posée pour protéger le regard.

Par ailleurs, il a été fait appel à M. Gendron, de la Direction des routes de Dieppe et responsable de l'entretien de la voie verte, pour lui signaler que le fossé au niveau du PN 99 nécessitait un curage sur toute la longueur afin d'éviter un débordement en cas de fortes pluies. Les abords du fossé avaient déjà été nettoyés par l'employé communal mais ce cas précis nécessite l'intervention d'engins de chantier.

### **- Avance sur participation SIVOS**

4 802,26 € soit 25% des 19 209,05 € versés en 2022

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h50.

## COMPTE RENDU DU 28 MARS 2023

### Présents :

Mme CALBRY Lydie, SANSON Michèle, TOMKOW Annie  
MM. ABRAHAM Miguel, BECRET Christian, DERAS Thierry, DUMONT Baptiste, SAINS-SANS Christian, TOMKOW Bernard

Secrétaire de séance : Baptiste DUMONT

La séance est ouverte à 18h00.

Le conseil municipal a été précédé à 17h00 d'une réunion sur la présentation du budget 2023.

### 1. APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FÉVRIER 2023.

Le compte rendu de la réunion du 09 février 2023 est adopté à l'unanimité.

### 2. DÉLIBÉRATION POUR L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION.

L'ensemble du budget a été exposé lors de la réunion de la commission des finances qui s'est déroulée le même jour à 17h00. M. Christian BECRET, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances le présente.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Les deux fournissent des informations essentielles sur l'exécution budgétaire de la collectivité et sur sa situation financière et patrimoniale. Le compte de gestion est établi et suivi par la Trésorerie générale.

Dépenses de fonctionnement : 402 725,12€

Recettes de fonctionnement : 260 776,00 €

Dépenses d'investissement : 209 607,00 €

Recettes d'investissement : 100 644,25€

**COMPTE RENDU DU 28 MARS 2023 (suite)**

**3. DÉLIBÉRATION POUR L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF.**

Le compte administratif est établi par l'ordonnateur (le maire). C'est le bilan financier par lequel le maire doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il est identique au compte de gestion.

NOTA : Pour l'approbation du compte administratif, le maire ne participe pas aux délibérations et sort de la salle.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

**4. DÉLIBÉRATION POUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT.**

Excédent de fonctionnement reporté au budget 2023 :  
141 949,12 €

**5. DÉLIBÉRATION POUR LE VOTE DES TAUX DES TAXES 2023 (FONCIER ET HABITATION).**

Bâti : 44,28 %  
Non bâti : 35,76 %  
Résidences secondaires : 8,59 %

**6. DÉLIBÉRATION POUR LE VOTE DU BUDGET.**

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité**

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	402 725,12	260 776,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTE A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		141 949,12
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>402 725,12</b>	<b>402 725,12</b>

INVESTISSEMENT			
		DEPENSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	209 607,00	100 644,25
+		+	+
R E P O R T S	RESTE A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		108 962,75
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>209 607,00</b>	<b>209 607,00</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>612 332,12</b>	<b>612 332,12</b>

**7. DÉLIBÉRATION POUR LE REMPLACEMENT DE CHRISTINE STROBEL QUI PART À LA RETRAITE.**

Les prestations seront désormais effectuées par une société de service.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

**8. DÉLIBÉRATION POUR L'ACCEPTATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE À L'ABONNEMENT AU TRANSPORT SCOLAIRE DES ÉLÈVES DU SECONDAIRE.**

130,00 € en 2023 au lieu de 120,00 € en 2022 .

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

**9. DÉLIBÉRATION POUR L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.**

Montant proposé = 400,00 € par association en 2023

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

**10. DÉLIBÉRATION POUR L'APPROBATION DU PROJET PRÉPARÉ PAR LE SDE 76 POUR L'EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE AUX 4 FUTURES HABITATIONS HABITAT 76 RÉSIDENCE DE L'HERBERIE.**

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

**11. DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À SIGNER LE DEVIS CAUX FORMATIQUE.**

Montant de 3 144,00 € TTC correspondant à la mise à jour logiciel de la comptabilité dans le cadre de la mise en place de la M57 à/c du 01 janvier 2024.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

**12. DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À SIGNER LE DEVIS SIGNALS.**

Montant de 8 489,04 € correspondant à :

- la mise aux normes de toute la signalisation routière de la commune
- la mise en place de places de parking route de Dieppe à hauteur de l'arrêt de bus + déplacement du passage piétons
- la signalisation réfléchissante sur le rond-point du carrefour des 4 routes.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

**13. QUESTIONS DIVERSES.**

- Proposition de cession à la commune du parking cadastré A843 appartenant à M. et Mme GAINVILLE : point annulé les propriétaire ayant changé d'avis.

- Proposition de M. GROUES de racheter le talus normand qui n'a pas pu être élagué, Messieurs Manoury et Thominette ayant refusé l'accès sur leur propriété à l'entreprise qui devait procéder à l'élagage.

- Lecture de la lettre de démission de M. Etienne CARON de ses fonctions de conseiller municipal pour raisons personnelles.

- Désignation d'un remplaçant pour le Syndicat Intercommunal des Bassins Versants. M. Thierry Deras devient titulaire.

- Lecture d'un courrier reçu en mairie de Mme LETOUE Francine.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00 .

## 5 GESTES ECOLO POUR SA VOITURE



### 1. Entretenir régulièrement sa voiture.

Le premier des gestes pour être écolo en voiture est d'entretenir régulièrement son véhicule. Une voiture bien entretenue, c'est une voiture qui consomme moins de carburant et qui pollue moins. C'est donc positif pour votre budget, mais aussi pour l'environnement.

### 2. Pratiquer le covoiturage.

Et si, plutôt que d'utiliser votre voiture seul, vous la partagez avec d'autres personnes ? Le covoiturage est une solution économique pour les occupants du véhicule, mais surtout, un geste écologique simple à mettre en place. En limitant le nombre de voitures sur les routes, cette pratique contribue à réduire les émissions de polluants et de gaz à effet de serre.



Le covoiturage n'est pas difficile à mettre en place. Pour les trajets quotidiens au travail, par exemple, vous pouvez vous rapprocher de deux ou trois collègues afin d'effectuer la route ensemble. Pour rendre le tout plus agréable, vous pouvez organiser un roulement entre les participants, en changeant le

conducteur et le véhicule chaque semaine.

Même pour les trajets plus longs et occasionnels, le covoiturage est une solution économique et intéressante. De nombreux sites et applications permettent de mettre en relation les covoitureurs très simplement et rapidement.

### 4. Prendre un sac pour les déchets.

Tous les conducteurs se sont déjà retrouvés avec une bouteille en plastique vide ou un emballage qui traînait dans la voiture. Dans cette situation, de trop nombreuses personnes cèdent à la facilité et jettent ces déchets par la fenêtre. Des déchets qui mettent parfois plusieurs décennies voire siècles à disparaître.

Afin d'éviter de salir et polluer les routes et leurs accotements, il existe une solution très simple : prendre un sac réutilisable pour y mettre vos déchets et les vider plus tard dans une poubelle. Ces petits sacs en toile – les *tote bags* – sont très faciles à transporter et lavables en machine. Un geste simple qui contribuera à préserver l'environnement.



### 3. Adopter une conduite douce.

Parmi les gestes écolo à réaliser au volant, opter pour une conduite douce est une bonne idée. En effet, ce style de conduite limitera votre consommation de carburant et vous polluerez ainsi moins. Mais qu'appelle-t-on une conduite douce ? Cela se caractérise par plusieurs comportements simples à adopter au moment de prendre la route.



Par exemple, ne démarrez pas la voiture à froid. Avant le départ, laissez le moteur tourner un peu. Cela évite une surconsommation de carburant sur les premiers kilomètres parcourus.

Sur le trajet, évitez d'avoir une conduite trop brutale, nerveuse. Pour ce faire, essayez de conserver une vitesse constante, tout en respectant les limitations. Là encore, en évitant d'accélérer brutalement, vous économisez du carburant et polluez moins. En roulant à une vitesse modérée, vous pouvez par ailleurs mieux anticiper les ralentissements ou éventuels obstacles et éviter des freinages brusques.

### 5. Laver sa voiture à l'eau de pluie.

Enfin, dernier geste écolo simple pour sa voiture : utiliser de l'eau de pluie pour le lavage. Cette eau est douce, dépourvue de calcaire, et vous pouvez donc l'utiliser sans risquer de laisser des traces sur la carrosserie ou les vitres de votre véhicule. Surtout, cette méthode vous permet d'économiser des dizaines de litres d'eau à chaque lavage, et réduit sensiblement votre consommation d'énergie.



Il est à noter que l'eau de pluie peut avoir d'autres usages et être, par exemple, utilisée pour le jardinage, afin d'arroser vos plantes.



# LE TRI SELECTIF

Un petit rappel sur le tri des déchets ménagers, si vous ne voulez pas avoir la bonne surprise de découvrir votre poubelle "ornée" d'un "joli" ruban "NON CONFORME"

## La poubelle jaune



## La poubelle noire



### À RETENIR :

- Mettre les déchets en **vrac** dans le bac
- Il n'est pas nécessaire de laver les emballages (veillez à bien les vider de leur contenu)
- **N'imbriguez pas** les emballages les uns dans les autres
- Laissez les bouchons sur les bouteilles (sauf si vous les collectez au profit d'une association)

**Les cartons bruns sont acceptés :** disposez-les pliés dans le bac ou au pied du bac (par temps sec de préférence)



### À RETENIR

- Ne pas mettre de sacs en dehors du bac
- Le couvercle du bac doit pouvoir se fermer



Les déchets de soins présentent un risque potentiel d'infection et de contamination ; ils pourraient blesser les opérateurs de collecte. C'est la raison pour laquelle il ne faut pas les jeter dans le bac à ordures ménagères ou de déchets recyclables. Ces déchets sont à déposer en pharmacie ou en déchetterie, en boîte homologuée sans compresse ni pansement. Ramenez vos médicaments non utilisés en pharmacie.

Un guide du tri peut être consulté sur le site web de la Communauté de communes des Falaises du Talou :

<https://www.falaisesdotalou.fr/>

Rubrique : Vivre - Environnement - Déchets

Vous souhaitez changer de bac : contactez votre ambassadeur du tri aux coordonnées suivantes :

Communauté de communes Falaises du Talou  
Service Hygiène et Déchets  
46 bis, rue du Général de Gaulle  
76630 ENVERMEU  
02.35.04.85.10  
ambassadeurdutri@falaisesdotalou.fr



## LA PAGE PRINTEMPS

*Le printemps s'annonce toujours rempli de promesses  
Sans jamais nous mentir, sans jamais défaillir.  
Laisse la vie te faire ce que le printemps fait aux fleurs.*



*Au printemps il y a des fleurs partout  
pour qui veut bien les voir.*

### LA RECETTE DU PRINTEMPS

#### A l'heure de l'apéritif

##### Œufs de caille façon champignons

6 œufs durs  
6 tomates cocktail  
1 petite boîte de thon au naturel  
100 g de fromage frais type Saint-Moret  
1 c. à café de baies roses  
1 filet d'huile d'olive  
1 c. à soupe de mayonnaise  
Sel, poivre



Ecaler les œufs et couper un chapeau aux 3/4.  
Mixer les jaunes d'œufs, les chapeaux, le thon, les baies roses, le fromage frais.  
Ajouter le filet d'huile, saler, poivrer. Farcir les œufs.

Couper les tomates en 2. Poser un chapeau sur chaque œuf garni et décorer de petites touches de mayonnaise pour imiter les champignons.

##### Tronçons de concombre

1 concombre  
200 g de fromage blanc  
10 cl de crème fraîche  
1 pointe de moutarde  
Sel, poivre  
50 g d'œufs de saumon



Canneler le concombre et le découper en rondelles.  
Garnir chaque rondelle de fromage blanc battu avec la crème, la moutarde, le sel, le poivre.  
Parsemer d'œufs de saumon.

### LES BLAGOUNETTES DE LA VOISINE

Que dit un citron qui braque une banque ?  
"Plus un zeste".

Quel est l'arbre préféré des chômeurs ?  
Le bouleau.

Que se passe-t-il quand deux poissons s'énervent ?  
Le thon monte.



### Quelle est la véritable origine du poisson d'avril ?



La tradition du poisson d'avril remonte à des siècles en arrière et ses origines sont assez obscures. Cependant, la plus grande partie des historiens estiment que cette coutume a été inventée en France au XVI<sup>e</sup> siècle. Elle serait née de la volonté de rendre hommage au roi Charles IX qui aurait décidé de changer le calendrier et de déplacer le début de l'année de janvier à avril.

Selon la légende, beaucoup de personnes eurent des difficultés à s'adapter au nouveau calendrier, d'autres n'étaient pas au courant du changement et continuèrent à célébrer le 1<sup>er</sup> avril selon l'ancienne tradition. Pour se moquer d'elles, certains profitèrent de l'occasion pour raconter aux

étourdis des histoires pour rire et leur remettre de faux poissons correspondant à la fin du carême. Ainsi naquit le fameux poisson d'avril, le jour des fous, le jour de ceux qui n'acceptent pas la réalité ou la voient autrement.

Une autre origine viendrait de l'usage dans différents pays d'ouvrir la saison de pêche le 1<sup>er</sup> avril ou au contraire dans d'autres de la suspendre, afin de respecter la période de reproduction. Pour faire un cadeau aux pêcheurs, et pour se moquer un peu d'eux car la pêche était soit trop facile soit infructueuse on leur offrait un hareng. C'est alors qu'une habitude populaire se serait installée : on accrochait subrepticement un vrai poisson dans le dos des gens. Comme les habits étaient plus larges, les victimes ne s'en apercevaient pas tout de suite, de sorte que le poisson devenait de plus en plus gluant et puant.

Ainsi serait né le goût de faire ce jour-là ces petits cadeaux pour rire.

### LES EXPRESSIONS DE NOS ANCIENS

#### FAUT PAS POUSSER MÉMÉ DANS LES ORTIES



Faut pas pousser Mémé dans les Orties

Cette expression du XX<sup>e</sup> siècle, était d'abord utilisée en référence à "fausser pas pousser" ou "faut pas pousser trop loin". Par la suite, l'ajout de la mémé permet d'accentuer le sens et rendre l'expression plus cocasse.

On imagine bien la scène où une vieille dame, précipitée dans ces plantes piquante, serait très ... agacée !!